



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	5
Absents	1
Total des votes	34

7,5

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0098_2026 Attribution de subvention à des particuliers dans le cadre du Pacte territorial 2025

La Communauté de Communes Pont-Audemer-Val-de-Risle a mis en place un Pacte territorial dérogatoire sur l'année 2025, dans le but de maintenir le lien avec les habitants et les accompagnés tout au long du montage de leurs projets de rénovation.

La Commune de Pont-Audemer, très impliquée dans la politique d'amélioration de l'habitat, participe au financement des projets de rénovation et verse des aides complémentaires aux particuliers, en fonction de la nature des travaux :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- Mobilisation des logements vacants,
- Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique,
- Rénovation de façades.

SOLIHA, qui assurait en 2025 le suivi et l'animation du Pacte territorial dérogatoire, sollicite la commune de Pont-Audemer afin d'obtenir le versement d'une dernière subvention au titre des aides

financières complémentaires accordées aux propriétaires dans le cadre d'amélioration de l'habitat.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le règlement des aides complémentaires de la Ville de Pont-Audemer, concernant l'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la mise en place du Pacte territorial dérogatoire,

VU la délibération N°2024-06 de l'Anah relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France renov',

VU la délibération n°0065-2025 sur l'adoption du règlement des aides de la ville dans le cadre du Pacte territorial dérogatoire, accordée le 22 septembre 2025 en conseil municipal,

CONSIDÉRANT la possibilité pour les communes qui le souhaitent de verser des aides complémentaires afin d'encourager les propriétaires à engager des travaux de rénovation de leur habitat,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de délivrer des aides financières complémentaires aux propriétaires, afin de préserver le patrimoine historique en favorisant l'entretien et la rénovation des façades, lutter contre l'habitat indigne et dégradé, contre la vacance et la précarité énergétique,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

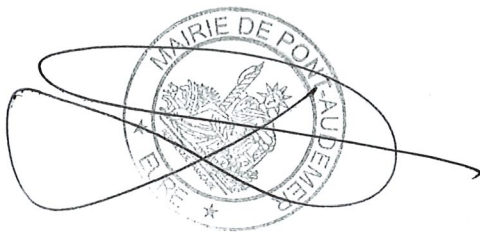
A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous :

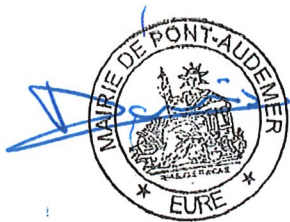
Nature de l'intervention	Dossiers	Montant proposé	Total engagé
Rénovation de façades	Mr et Mme HELIE	3 000€	3 000€
TOTAL ENGAGE		3 000€	3 000€

Pont-Audemer, le 22 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS